

LE CONSEIL EN MOBILITÉ CARRIÈRE (CMC)

MARS 2020

Quel
accompagnement
le CMC
peut il vous
apporter ?

Changement...Projet...Mobilité
....Reconversion....Evolution ?



- Faire le point sur votre parcours professionnel
- Vous conseiller, pour construire et finaliser un projet professionnel
- Vous accompagner dans votre recherche de poste
- Elaborer un parcours individuel de formation en lien avec les perspectives de mobilité
- Répondre à un point précis (congé de formation professionnelle, bilan de carrière, bilan de compétences...)
- Trouver un point d'écoute et d'accueil dans les situations de réorganisation

**SES PRINCIPES
DÉONTOLOGIQUES**



**Neutralité
Confidentialité
Qualités techniques
Confiance, transparence,
disponibilité
Ecoute active et bienveillante**

Qui contacter ?

Réseau ministériel

Vous pouvez contacter le conseiller mobilité carrière de votre administration (au niveau national ou au niveau local). Si vous ne connaissez pas ses coordonnées, interrogez le service RH de votre administration qui saura vous renseigner.

Réseau inter-ministériel

A défaut, vous pouvez contacter aussi la conseillère mobilité carrière interministérielle de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) qui anime également le réseau régional des CMC



Prendre contact avec Christèle POUILLE, conseillère mobilité carrière interministérielle :

1/ Par courriel : christele.pouille@normandie.gouv.fr

2/ Par téléphone : 02 32 76 50 22

SES PRESTATIONS

L'ENTRETIEN CONSEIL

Il vous permet d'être informé ou conseillé sur différentes problématiques liées à la carrière (informations sur les statuts, les bourses d'emploi, conseil sur un projet professionnel, utilisation du CPF, avis d'opportunité sur le bilan de compétences...).

Quel que soit le conseil formulé par la CMC, la décision vous revient, en tant qu'acteur de votre parcours.

LE BILAN DE CARRIÈRE (2 à 3 entretiens)

Il vous permet de faire un point sur votre parcours pour réfléchir à de nouvelles perspectives professionnelles.

Après un entretien préalable servant à bien cerner vos besoins, vous complèterez des documents qui serviront de base pour les entretiens suivants. Ce dossier préparatoire demeure un document confidentiel. Il servira en effet à identifier vos compétences et intérêts professionnels dans le cadre de la définition d'un projet professionnel.

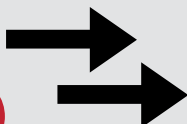
LES ATELIERS DE LA MOBILITÉ (2 jours)

La PFRH vous propose dans les offres de formations hebdomadaires (SAFIRE) des ateliers de la mobilité :

- Identifier ses compétences pour valoriser sa candidature
- Définir son projet d'évolution professionnelle et les ressources à mettre en oeuvre
- Préparer son entretien de recrutement

Une aide individualisée est poursuivie, à votre demande, à la suite de ces ateliers.

EN
SAVOIR
PLUS...



[cliquez ici](#)



[cliquez ici](#)



PFRH Normandie

Un pôle ressources humaines au service de tous